

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 16 septembre 2026, à 16h00, à la Préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre, sous la présidence du préfet suppléant, M. Sébastien L'Écuyer, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

- | | |
|----------------------------------|---|
| M ^{me} Lorraine Monger | mairesse suppléante de Rivière-au-Tonnerre,
conseillère de comté |
| M. Georges Bachand | maire de Rivière-Saint-Jean,
conseiller de comté |
| M. Luc Bourque | maire suppléant de Baie-Johan-Beetz,
conseiller de comté |
| M ^{me} Hélène Boulanger | mairesse de L'Île-d'Anticosti,
conseillère de comté |

Sont présents par visioconférence :

- | | |
|--------------------------------|--|
| M ^{me} Ginette Paquet | mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan,
conseillère de comté |
| M. André Thériault | maire de Havre-Saint-Pierre,
conseiller de comté |
| M ^{me} Delvie Blais | mairesse suppléante d'Aganish,
conseillère de comté |
| M. Richard Beaudry | maire de Natashquan,
conseiller de comté |

Assistaient également à l'assemblée la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie de Grandpré, la greffière-trésorière adjointe, Mme Fanie Boudreau, ainsi que le directeur du service de développement économique et directeur général adjoint, M. Philip Pineault-Jomphe.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Ratification et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2026**
4. **Aménagement et développement**
 - 4.1 Fonds de soutien au développement social (FSDS)
 - 4.2 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE)
 - 4.3 Réseau Accès PME
 - 4.3.1 Rapport d'activités 2025-2026
 - 4.3.2 Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2026-2027
 - 4.4 Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs douaniers
 - 4.5 Coopérative d'aide à domicile de la Minganie
 - 4.6 Programme d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine
 - 4.7 Événements Côte-Nord
5. **Administration et gestion**
 - 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements et ajout de budget
 - 5.2 Réfection de la toiture de la préfecture
 - 5.3 Déneigement de la préfecture et du complexe aquatique



- 5.4 Politique portant sur la procédure de réception et examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats
- 5.5 Convention collective
- 5.6 Ressources humaines
 - 5.6.1 Dépôt
 - 5.6.2 Service de comptabilité

- 6. **Demandes d'appui**
 - 6.1 Assemblée des MRC de la Côte-Nord - Programme Essor Côte-Nord – Nitassinan
 - 6.2 Ville de Fermont - Plan de sauvegarde de la Côte-Nord
- 7. **Affaires nouvelles**
 - 7.1 Cité des Bâtisseurs - Projet de refonte de la plateforme d'analyse du logement social et communautaire sur la Côte-Nord
 - 7.2 Port de Havre-Saint-Pierre – Projet d'agrandissement et de modernisation
- 8. **Période de questions**
- 9. **Clôture de la séance**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 16h par monsieur Sébastien L'Écuyer. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

183-26

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

184-26

3 RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 AOÛT 2026

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2026, et ce préalablement à la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Luc Bourque et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et ratifient et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 août 2026 reçu préalablement à la présente séance, et ce, tel que soumis.

185-26



4 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4.1 FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (FSDS)

Attendu le Fonds de soutien au développement social (FSDS) de la MRC de Minganie visant à soutenir la réalisation d'initiatives structurantes favorisant le développement des communautés sur des besoins sociaux identifiés par la Table locale de développement social et des communautés de la Minganie ;

Attendu la demande d'aide financière de L'Espoir de Shelna, afin d'aménager leur terrain pour sécuriser l'espace, faciliter l'accès des usagers, aménager un jardin adapté communautaire pour les usagers, ainsi que des espaces de rassemblements, des jeux coopératifs et un sentier sensoriel ;

Attendu que le comité de gestion de la MRC est favorable au projet puisqu'il répond aux critères de la Politique de soutien au développement territorial et aux objectifs et orientations du Fonds et en conséquence, recommande le versement d'une aide financière de 20 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable dans le cadre du FSDS à L'Espoir de Shelna au montant de 20 000 \$, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité de gestion ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 20 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°185-26.

Certifié en date du 16 septembre 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

186-26

4.2 FONDS D'INITIATIVES ET D'OPPORTUNITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES (FIOSE)

Attendu le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE) créé par la MRC ;



Attendu la demande d'aide financière de la Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la Minganie au montant de 10 500 \$ pour un accompagnement professionnel, afin d'obtenir un redressement comptable de la coopérative favorisant la pérennité de la coopérative et de ses services essentiels ;

Attendu que ce projet répond aux critères et aux objectifs et orientations dudit Fonds ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable au montant de 10 500 \$ à la Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la Minganie dans le cadre du FIOSE pour l'obtention de ces services professionnels ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 10 500 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°186-26.

Certifié en date du 16 septembre 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.3 RÉSEAU ACCÈS PME

4.3.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026

Attendu le déploiement du Réseau Accès PME par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises de chacune des régions du Québec ;

Attendu la convention de subvention intervenue entre le MEIE et la MRC de Minganie précisant les modalités et conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 permettant à la MRC de bonifier son offre de services déjà existante sur son territoire pour accompagner les entreprises ;

Attendu que cette convention contient l'obligation pour la MRC de déposer un rapport d'activités commentant les réalisations dans le cadre de son plan d'intervention et d'affectation des ressources et l'atteinte des objectifs fixés par la convention ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

188-26



- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'activités 2025-2026 commentant les réalisations dans le cadre de son plan d'intervention et d'affectation des ressources et l'atteinte des objectifs fixés par la convention tel que soumis, lequel sera déposé au MEIE.

4.3.2 PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) 2026-2027

Attendu le déploiement du Réseau Accès PME par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises de chacune des régions du Québec ;

Attendu l'avenant 1 à la convention de subvention intervenu entre le MEIE et la MRC de Minganie autorisant le prolongement de la subvention annuelle de 215 000 \$ pour la période 2026-2028 permettant à la MRC de bonifier son offre de services déjà existante sur son territoire pour accompagner les entreprises ;

Attendu que cette convention contient l'obligation pour la MRC de déposer une mise à jour de son Plan d'intervention et d'affectation des ressources ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Bourque, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2026-2027 tel que soumis, lequel sera déposé au MEIE ;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

189-26

4.4 PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) - TARIFS DOUANIERS

Attendu que les États-Unis imposent depuis le 22 août 2026 des tarifs douaniers sur plusieurs produits québécois ;

Attendu que face à cette situation, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures permettant de soutenir temporairement les besoins de liquidités des PME, afin qu'elles puissent ajuster leur modèle d'affaires ou leur chaîne d'approvisionnement ;

Attendu que le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs douaniers américains a été autorisé par le conseil du Trésor et est en vigueur depuis le 22 août 2026 ;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer les conditions et modalités de l'octroi d'un prêt par le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à la MRC aux fins de la mise en oeuvre du programme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant à signer le contrat de prêt dans le cadre de ce programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, tel que soumis par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, lequel est en vigueur jusqu'au 31 mars 2028 et permettra un prêt d'un montant maximal de 150 000 \$ représentant 75 % des besoins de liquidités de l'entreprise pour une période de 12 mois.

4.5 COOPÉRATIVE D'AIDE À DOMICILE DE LA MINGANIE

Attendu que la Coopérative d'aide à domicile de la Minganie (CADM) offre des services essentiels aux personnes âgées, aux personnes vulnérables et à plusieurs clients privés sur l'ensemble du territoire de la MRC de Minganie ;

Attendu que chaque mois, près de 900 heures de services sont dispensées, afin de permettre aux usagers de demeurer dans leur milieu de vie, en sécurité et dans la dignité ;

Attendu que la situation financière de la coopérative est devenue extrêmement préoccupante et pourrait entraîner un bris de service dans certaines municipalités du territoire ;

Attendu que la coopérative est actuellement engagée dans un important processus de restructuration, afin de rétablir sa stabilité financière et d'assurer la poursuite de ses activités d'accompagnement au quotidien, mais que le soutien du milieu demeure essentiel pour éviter une interruption de services ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie souhaite soutenir la CADM dont les services sont menacés en raison de leur situation financière et accepte en conséquence de devenir membre de soutien de la coopérative représentant un montant de 500 \$ conformément à ses règlements généraux ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte cette somme de 500 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°190-26.

Certifié en date du 16 septembre 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière



4.6 PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉSERVATION ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Attendu le Programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications permettant de conclure des ententes de partenariats avec le milieu municipal, afin de permettre une gestion efficiente et respectueuse du patrimoine culturel ;

Attendu que le 18 juin 2026, le ministère de la Culture et des Communications a accordé à la MRC de Minganie une enveloppe budgétaire de 430 000 \$, valide jusqu'au 31 mars 2029, dans le cadre du volet 4.1 du PEP, visant à soutenir la MRC dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant la préservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti ;

Attendu que cette enveloppe est destinée à soutenir les propriétaires privés d'immeubles présentant un intérêt patrimonial ;

Attendu qu'une contribution financière de 286 666 \$ est exigée, afin de respecter les modalités de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec ;

Attendu que cette enveloppe financière sera attribuée aux propriétaires privés dans le cadre d'appels à projets visant la réalisation de travaux admissibles sur des bâtiments à valeur patrimoniale et que pour ce faire, la MRC doit adopter un Programme d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine ;

En conséquence, il est proposé par madame Delvie Blais, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le Programme d'aide à la préservation et à la restauration du patrimoine tel que soumis par madame Florence Pomerleau, agente en développement du patrimoine de la MRC.

4.7 ÉVÈNEMENTS CÔTE-NORD

Attendu la nouvelle plateforme Évènements Côte-Nord intégrée aux médias locaux développée par Éditions nordiques visant à faire rayonner l'ensemble des activités, évènements et initiatives de la Côte-Nord qui contribuent à l'attractivité de notre territoire ;

Attendu que la plateforme est gratuite et centralise l'ensemble des évènements culturels, sportifs, communautaires, touristiques et citoyens de la Côte-Nord dont un calendrier évènementiel numérique unique et régional ;

Attendu que la MRC souhaite que la Minganie soit reconnue partout au Québec pour son caractère unique, la richesse de ses paysages, ses festivals, son offre touristique exceptionnelle et le dynamisme de ses communautés ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Attendu que Événements Côte-Nord offre une vitrine qui permettra aux citoyens, visiteurs, organismes, municipalités et promoteurs de découvrir plus facilement les activités qui se déroulent dans chaque secteur de la Côte-Nord à l'échelle régionale et provinciale ;

Attendu l'offre de partenariat de Évènements Côte-Nord au montant de 5 000 \$ sur 3 ans, afin que la plateforme reflète fidèlement toute la diversité du territoire de la Côte-Nord incluant notamment une visibilité permanente durant 3 ans sur la plateforme, ainsi qu'une campagne promotionnelle annuelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte de devenir partenaire fondateur de Évènements Côte-Nord, afin de contribuer avec les autres MRC de la Côte-Nord à bâtir cette nouvelle vitrine régionale laquelle a été lancée le 1er septembre dernier ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte la somme de 5 000 \$ donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°192-26.

Certifié en date du 16 septembre 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5 ADMINISTRATION ET GESTION

5.1 ADOPTION DES ENGAGEMENTS, DES COMPTES ET DES DÉCAISSEMENTS ET AJOUT DE BUDGET

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur Luc Bourque et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes, soient la liste des comptes à payer «5.1A», la liste des dépenses «5.1B» et l'ajout de budget «5.1C» ;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

193-26

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



194-26

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°193-26.

Certifié en date du 16 septembre 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.2 RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA PRÉFECTURE

Attendu que la MRC de Minganie n'a reçu aucune soumission dans le cadre de sa demande de prix pour la réfection de la toiture de la préfecture de la MRC dont l'ouverture des soumissions était prévue le 11 septembre 2026 à 11 h ;

Attendu que les travaux visés doivent être réalisés idéalement entre mai et septembre ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie reporte les travaux de réfection de la toiture de la préfecture de la MRC et autorise une nouvelle demande de prix dès le début de l'année 2027 pour une réalisation au printemps.

195-26

5.3 DÉNEIGEMENT DE LA PRÉFECTURE ET DU COMPLEXE AQUATIQUE

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie procède à un appel d'offres sur le territoire de la MRC pour l'octroi d'un contrat de déneigement des entrées et des stationnements des bureaux administratifs de la MRC et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2026-2027 et 2027-2028 ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise leur engagement, leur paiement, de même que leur décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°195-26.

Certifié en date du 16 septembre 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

196-26



5.4 POLITIQUE PORTANT SUR LA PROCÉDURE DE RÉCEPTION ET EXAMEN DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRATS

Attendu qu'en vertu de l'article 115 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), une MRC doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une procédure ouverte ou de l'attribution d'un contrat ;

Attendu que la MRC doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

En conséquence, il est proposé par madame Lorraine Monger, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte la politique portant sur la procédure de réception et examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats conformément à la LCOM telle que soumise.

197-26

5.5 CONVENTION COLLECTIVE

Attendu que la convention collective de la MRC vient à échéance le 31 décembre 2026 ;

Attendu que la MRC souhaite obtenir un accompagnement dans le cadre de la négociation de la convention collective ;

Attendu que la MRC de Minganie est membre de la FQM ;

Attendu l'offre d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique de la FQM ;

Attendu que les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 \$ et 225 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'offre de service de Service en ressources humaines et relations du travail, ainsi que les Services juridiques FQM aux tarifs horaires alors en vigueur ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

198-26

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 197-26.

Certifié en date du 16 septembre 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.6 RESSOURCES HUMAINES

5.6.1 DÉPÔT

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Maxime Verret, au poste de directeur du service d'aménagement et de développement du territoire comme employé cadre conformément à la Politique des employés cadres de la MRC à compter du 10 septembre 2026.

Diane Cormier, employée régulière à temps partiel au complexe aquatique comme sauveteur moniteur à compter du 8 septembre 2026.

5.6.2 SERVICE DE COMPTABILITÉ

Attendu l'affectation de 1,5 jour par semaine de madame Amélie Landry au service de comptabilité de la MRC en raison du retour progressif de la technicienne en comptabilité ;

Attendu que 1,5 jour n'est souvent pas suffisant pour combler le besoin considérant l'ajout de la taxation sur les Territoires non organisés (TNO) du Lac Jérôme, ainsi que l'augmentation des prêts octroyés par la MRC ;

Attendu le surplus de travail au service de comptabilité à l'automne en raison de l'adoption du budget de la MRC et du TNO du Lac Jérôme ;

En conséquence, il est proposé par madame Delvie Blais, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise l'affectation d'une journée supplémentaire de madame Amélie Landry au service de comptabilité de la MRC, soit 2,5 jours, et ce, en cas de besoin jusqu'à la fin de l'année 2026 ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



199-26

- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°198-26.

Certifié en date du 16 septembre 2026.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

6 DEMANDES D'APPUI

6.1 ASSEMBLÉE DES MRC DE LA CÔTE-NORD - PROGRAMME ESSOR CÔTE-NORD – NITASSINAN

Attendu les conclusions de l'étude socioéconomique récemment dévoilée par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue ;

Attendu que la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu'elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars ;

Attendu que la région de la Côte-Nord est confrontée à un déclin démographique, ainsi qu'à d'importants enjeux de dévitalisation dans plusieurs de ses communautés ;

Attendu que l'étude met en lumière le sous-financement de l'enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l'éducation et les transports ;

Attendu l'insuffisance de la capacité d'accueil de la région de la Côte-Nord, ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués ;

Attendu que, afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain Gouvernement du Québec de mettre en place le programme Eссор Côte-Nord – Nitassinan, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan ;

Attendu que ce programme repose sur quatre piliers, soit :

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones ;
- La fin de l'approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales ;
- Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population ;
- Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d'emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d'État ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



200-26

En conséquence, il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par monsieur André Thériault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain Gouvernement du Québec pour la mise en place du programme Essor Côte-Nord – Nitassinan ;
- Que la MRC demande aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan de concert avec les communautés ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Nation Innue, aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale dans la circonscription de Duplessis.

6.2 VILLE DE FERMONT - PLAN DE SAUVEGARDE DE LA CÔTE-NORD

Attendu la résolution R 26-07-27 adoptée par la ville de Fermont concernant l'adoption d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord ;

Attendu que la région de la Côte-Nord est la seule région du Québec ayant subi une diminution de sa population pour la période du 1er juillet 2021 au 1er juillet 2022, tel que rapporté par l'Institut de la statistique du Québec ;

Attendu que l'Institut de la statistique du Québec prévoit également que la variation projetée de la population totale de la région de la Côte-Nord connaîtra un déclin de 17 % sur la période 2021 - 2051 et que la population âgée de 20 à 64 ans, représentant le bassin de main-d'œuvre potentielle, baissera de 20 % ;

Attendu que plusieurs facteurs contribuent au déclin de la Côte-Nord, notamment la commutation des travailleurs hors région, la disponibilité de services publics de qualité, la pénurie de logements abordables, le vieillissement de la population et l'insuffisance d'incitatifs fiscaux ;

Attendu que le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada disposent de tous les moyens nécessaires pour contrer le déclin de la région de la Côte-Nord, pour autant qu'ils s'en soucient et qu'ils s'engagent dans une démarche concertée et signifiante de sauvegarde de la région ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Thériault, appuyé par madame Lorraine Monger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la ville de Fermont et propose l'adoption de l'ensemble des mesures soulevées dans sa résolution R 26-07-27 pour favoriser la sauvegarde de la Côte-Nord en précisant au point 11 que les lignes ayant les capacités satisfaisantes soient mises en place sur l'ensemble de la Côte-Nord, afin que des projets énergétiques y soient déployés dans toute la région ;



201-26

- Que la MRC demande au Gouvernement du Québec l'adoption d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord pour contrer le déclin socio-démographique annoncé par l'Institut de statistiques du Québec ;
- Que la MRC sollicite Madame Kateri Champagne-Jourdain, députée de Duplessis, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, afin qu'elle préside l'élaboration et la réalisation d'un Plan de sauvegarde de la Côte-Nord ;
- Que les élus locaux et régionaux soient inclus dans la démarche du Plan de sauvegarde de la Côte-Nord.

7 AFFAIRES NOUVELLES

**7.1 CITÉ DES BÂTISSEURS - PROJET DE REFONTE DE LA
PLATEFORME D'ANALYSE DU LOGEMENT SOCIAL ET
COMMUNAUTAIRE SUR LA CÔTE-NORD**

Attendu la demande d'appui de la Cité des Bâtisseurs dans le cadre de sa demande de financement au Fonds d'initiatives nordiques pour son projet de refonte de la plateforme d'analyse du logement social et communautaire ;

Attendu les enjeux d'habitation touchant l'ensemble des territoires de la Côte-Nord ;

Attendu que l'accès à des données fiables, actualisées et adaptées aux réalités locales constitue un outil important pour mieux comprendre les besoins et soutenir la planification des interventions en matière de logement ;

Attendu que la modernisation de cette plateforme d'analyse du logement social et communautaire, notamment par l'intégration des données du Recensement de 2026 et l'amélioration de ses outils d'analyse et de visualisation, contribuera à soutenir les municipalités, les MRC, les organismes et les autres partenaires régionaux dans leurs démarches ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Paquet, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la Cité des Bâtisseurs dans le cadre de sa demande de financement au Fonds d'initiatives nordiques pour son projet de refonte de la plateforme d'analyse du logement social et communautaire, puisque ce projet constitue une initiative pertinente pour le territoire de la Côte-Nord.

202-26

**7.2 PORT DE HAVRE-SAINT-PIERRE – PROJET
D'AGRANDISSEMENT ET DE MODERNISATION**

Attendu la demande d'appui du Port de Havre-Saint-Pierre dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour l'obtention d'un financement dans le Fonds de diversification des corridors commerciaux pour la réalisation de son projet d'agrandissement et de modernisation de ses infrastructures portuaires ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

203-26

Attendu que ce projet structurant évalué à 150 millions de dollars vise à assurer la pérennité des installations existantes, répondre aux besoins croissants des différents usagers du port et soutenir le développement économique de la Minganie à long terme ;

Attendu que le Port de Havre-Saint-Pierre est une infrastructure stratégique pour l'ensemble de la Minganie puisqu'il vise à soutenir des secteurs économiques importants pour la région, notamment les pêches commerciales, le tourisme et les croisières, le transport maritime et l'approvisionnement des communautés, tout en créant de nouvelles possibilités de développement économique et de diversification ;

Attendu que la MRC a participé financièrement à diverses études en lien avec ce projet, entre autres, dans le cadre du Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques (FIOSE) de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Thériault, appuyé par monsieur Georges Bachand et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie le Port de Havre-Saint-Pierre dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour l'obtention d'un financement dans le Fonds de diversification des corridors commerciaux pour la réalisation de son projet structurant d'agrandissement et de modernisation de ses infrastructures portuaires.

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Georges Bachand, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- De clôturer la séance. Le préfet suppléant, monsieur Sébastien L'Écuyer, déclare la séance levée à 16h34.

Nathalie de Grandpré
Directrice générale et greffière-
trésorière

Sébastien L'Écuyer
Préfet suppléant

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU GREF - TRÉS.